



LETTRE D'ENGAGEMENT

Pour le paiement des frais de scolarité à l'ÉCOLE INTERNATIONALE LES PETITS PAS

Année scolaire 2022 – 2023

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Pièce d'identité de type

Numéro

Parent / Tuteur légal de l'enfant

En classe de :

M'engage à payer les frais de scolarité d'un montant de

.....

Selon la modalité suivante :

1^{er} choix : paiement en entier à l'inscription ; une remise d'un mois de scolarité s'applique;

2^{ème} choix : paiement en DEUX TRANCHES :

< 1^{ère} tranche : à l'inscription ;

< 2^{ème} tranche : au 15 janvier

3^{ème} choix paiement en TROIS TRANCHES :

< 1^{ère} tranche : à l'inscription ;

< 2^{ème} tranche : au 15 décembre ;

< 3^{ème} tranche : au 15 mars

4^{ème} choix : paiement par mois, à l'avance ou au plus tard le 5 du mois en cours

En cas de non-respect de mon engagement, des pénalités de retard de 3% seront appliquées. Un huissier sera saisi du dossier au bout de 3 mois de retard.

NB

A partir de l'inscription, l'année scolaire est due en totalité sauf en cas d'absence pour maladie (joindre les justificatifs).

Les frais d'inscription et de scolarité ne sont pas remboursables.

Fait à Pointe-Noire, le

Signature

(Précédée de la mention lu et acceptée)

Veuillez joindre la copie de la pièce d'identité mentionnée